



COMMISSION FUTSAL

Procès-Verbal n° 10

Réunion du : **Mardi 13 Décembre 2022**

Président : **M. Patrick FAUTRAD**

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var

ORDRE DU JOUR

- *Traitement du courriel*

CORRESPONDANCE

Courriel de ST MAX FUTSAL : Demande un changement d'horaires pour la rencontre de D1 FUTSAL du 08.02.2023 CSK VAL DES ROUGIERES / ST MAX FUTSAL.

La Commission est en attente de l'accord du club recevant.

INFORMATION

La Commission est toujours en attente officielle de la nouvelle date du match reporté de D2, TEF / SIX FOURS.

COUPE DU VAR SENIORS U18 ET U15

Le Tirage de la Coupe du Var Séniors U18 et U15 aura lieu le

Mardi 20 Décembre 2022.

Les clubs sont cordialement invités à ce Tirage à partir de 17H.

*Prochaine réunion
sur convocation*

Le Président : Patrick FAUTRAD